

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2019

L'An deux mil dix-neuf, le vendredi douze avril à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune d'YVECRIQUE est réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. D.LACHEVRES, Maire.

8 Présents : madame V.FAMERY et messieurs Y.COLE , C.COURAYER, M-A.HAVY, D.LACHEVRES, J.MARCATTE, R.NICOLLE et E.TINEL.

7 Absents excusés : Mesdames E.NICOLLE, C.COLOMBEL qui donne pouvoir à V.FAMERY et C.DUBUISSON qui donne pouvoir à Monsieur D.LACHEVRES, messieurs J.ANDRIEU-GUITRANCOURT, P.GORNET., P.MAGNE et P.VOLLAIS

Secrétaire de séance : Monsieur Jackie MARCATTE

Il est vingt heures trente la séance est ouverte.

Le Procès-Verbal de la dernière séance est lu et accepté.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Centre de Gestion 76 va proposer aux communes une prestation pour le RGPD en se portant délégué.

La commune attend leurs propositions avant de se positionner. (choix à voir entre ADICO et CDG).

I. COMPTE DE GESTION 2018 DE LA COMMUNE délib 015.2019

Il est rappelé que le compte de gestion constitue le résultat des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Il doit être voté préalablement au Compte Administratif.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses sont régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

-approuve le compte de Gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2018 de la commune.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

II. COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DE LA COMMUNE. délib 016.2019

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14, L2121-31, L.2122-21, L2343-1 et 2,

Siégeant sous la Présidence de Monsieur Jackie MARCATTE, Adjoint communal et Conseiller Municipal,

Entendu l'exposé sur les conditions d'exécution du Budget de l'exercice 2018,

Après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'exercice 2018 conformes au Compte de Gestion établi par le receveur municipal,

Monsieur Le Maire ayant quitté la séance, conformément à l'article L.2121-14 précité,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, (10 pour, 0 abstention et 0 contre)

APPROUVE le Compte Administratif 2018, qui peut se résumer ainsi :

En section fonctionnement

Dépenses de fonctionnement 2018 : 399 700.72€

Recettes de fonctionnement 2018 : 384 137.96€

Déficit de fonctionnement 2018 : - 15 562.76€

Excédent de fonctionnement reporté 2017 : 37 824.40€

Résultat excédentaire + 22 261.64 euros

En section d'investissement

Dépenses d'investissement 2018 : 126 636.91€

Recettes d'investissement 2018 : 240 652.91€

excédent d'investissement 2018 : 114 016€

excédent d'investissement reporté 2017 : 10 393.75 €

Résultat excédentaire + 124 409.75 euros

III. AFFECTATION DES RESULTATS 2018. Délib 017.2019

Considérant que les résultats issus du Compte Administratif 2018 sont les suivants :

- Excédent de fonctionnement reporté année 2017 : 37 824.40 €
- Déficit de fonctionnement année 2018 : - 15 562.76 €
- TOTAL EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 22 261.64 €**
- Excédent d'investissement reporté année 2017 : 10 393.75 €
- excédent d'investissement année 2018 : 114 016 €
- TOTAL EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 124 409.75 €**

Considérant les restes à réaliser sur l'exercice 2018 qui s'établissent ainsi :

- Dépenses d'investissement reportées 47 000 euros
- Recettes d'investissement reportées 0 euro
- **SOLDE NEGATIF 47 000 EUROS**

Considérant par conséquent, que le besoin d'autofinancement de la section d'investissement s'établit ainsi :

BESOIN D'AUTOFINANCEMENT 0€

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

- Affectation du solde disponible à la ligne 002 (recettes de fonctionnement) 22 261.64€
- Report de l'excédent d'investissement à la ligne 001 (recettes d'investissement) 124 409.75 euros.

IV. VOTE DES TAXES. Délib 018.2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- de reconduire pour 2019 les taux d'imposition des taxes directes locales 2018, afin de ne pas augmenter la pression fiscale sur les administrés.

Pour rappel : taxe d'habitation 9.67 %

Taxe foncière (bâti) 9.35 %

Taxe foncière (non bâti) 26.55 %

CFE 0.00 %

Produit attendu pour 2019 : 79 250€

V. BUDGET 2019

1. INVESTISSEMENT.

A. MODALITES PRESENTATION DU BUDGET 2019 Délib 019.2019

En ce qui concerne la section d'Investissement, Monsieur le Maire propose (comme l'année précédente) une présentation par chapitre ce qui a pour avantage d'éviter la multiplication des Décisions Modificatives du Budget en cours d'exercice, lors d'un dépassement de crédits au sein d'une même opération.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- D'APPROUVER une présentation par chapitre pour la section d'investissement du BUDGET PRIMITIF 2019

B. REPRISE DES RESTES A REALISER 2018. Délib 020.2019

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de lister les restes à réaliser 2018 et d'actualiser leur coût prévisionnel :

- Frais notariés chemin de la Passaie estimés à 1 000€
- Réfection de voirie route de la Vatine travaux estimés à 46 000€ TTC

Entendu l'exposé des restes à réaliser 2018 comme ci-dessus et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité d'ACCEPTER les montants ci-dessus et de les inscrire au Budget Primitif 2019

C. PROGRAMMES INVESTISSEMENT 2019.

• INVESTISSEMENT 2019

Les programmes d'investissement validés lors de la dernière réunion du Conseil Municipal du 1^{er} mars 2019 sont repris dans le Budget Primitif 2019.

- Réfection de voirie impasse de la Forge coût estimatif TTC 6 350€
- Traitement de la Mérule à l'église :
 - . maçonnerie pour un montant prévisionnel de travaux de 21 700€ TTC
 - . menuiserie avec réfection des bancs pour coût estimatif de 41 300€ TTC.
- Acquisition du tracteur pour 58 008€ TTC
- Réhabilitation de l'étang rue des Cerisiers avec :
 - Mise en lumière part communale 38 200€
 - Installation d'un parcours sportif 6 300 TTC
 - Installation d'une crosse pour point incendie 3 200€ TTC
- Acquisition de mobilier de bureau et informatique au secrétariat de Mairie pour un montant estimé à 3 200€ TTC
- Au niveau de l'éclairage public et pour faire suite à la délibération du Conseil Municipal pour coupure EP de 23 heures à 5 heures :
 - Pose de lampes leds route d'Yvetot part communale 9 350€
 - Armoires EP part communale par communale 2 140€
- Extension du réseau électrique route de Bosc Adam part communale 3 200€
- Mise en souterrain réseau FT route de Bihorel 3 700€ (opération effectuée en 2018 à mandater en 2019)
- Mise en place de protections sur paratonnerre coût TTC 1 800€
- Installation d'un chauffe-eau au stade pour un montant de 2 200€
- Défense incendie hameau de la Vatine participation communale 5 000€

• ECLAIRAGE PUBLIC ALLEE DES TILLEULS. Délib 021.2019

En ce qui concerne la demande de devis faite au SDE76 pour un complément d'éclairage Allée des Tilleuls afin de sécuriser les usagers piétons de cette voie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité :

- De DEMANDER au SDE76 un estimatif pour nouvel emplacement de l'EP.

2. FONCTIONNEMENT.

A.PRET DES LOCAUX AACD. Delib 022.2019

Dans le cadre du prêt des locaux communaux lors des centres de loisirs organisés par l'AACD, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- De demander une participation de 550 € à l'AACD pour l'année 2019.
- D'inscrire cette recette au Budget Primitif 2019

B.SUBVENTIONS OCTROYEES PAR LA COMMUNE POUR 2019. Délib 023.2019

- Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :
d'allouer les subventions 2019 aux montants ci-dessous

CROIX ROUGE	60 €	
ADMR	120 €	
AU FIL DES ANS	810 €	
POMPIERS DE DOUDEVILLE	60 €	
YVECRIQUE LOISIRS	160 €	et 650 euros inscrits au budget livres
ESEY	810 €	
COMITE DES FETES	810 €	
COOPERATIVE SCOLAIRE	1 350 €	
ESCAM	pas de subvention accordée mais prêt de la salle communale	
PIGEON CLUB DOUDEVILLAIS	pas de subvention accordée mais location de la salle communale au prix du vin d'honneur	
COMITE DE JUMELAGE	0€ (possible dissolution dans l'année)	
ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES	400 €	
LA TEAM YVECRIQUAISE	810 €	
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	700 € financement activité cirque école	
ADICO	875€ (en attente proposition CDG76)	

- S'interrogeant sur le devenir de certaines associations Yvecrivauses, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité que le paiement des subventions pour Au Fil des Ans, le comité des Fêtes, la team Yvecrivause et l'ESEY se fera pour 410 euros courant mai et le solde versé en octobre.

C. ADHESION AACD 2019 Délib 024.2019

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de renouveler pour 2019 son adhésion à l'AACD.
Le montant de l'adhésion 2019 : 1 615.60€ est inscrit au Budget Primitif 2019 en fonctionnement.

D.FISCALISATION DE LA PARTICIPATION COMMUNALE 2019 AU SYNDICAT DES BASSINS VERSANTS. Délib 025.2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- DE FISCALISER la participation communale 2019 au Syndicat Mixte des Bassins Versants de la DURDENT, SAINT VALERY et VEULETTES pour un montant de 1 384.46€

E.PARTICIPATION COMMUNALE 2019 AU SIVOSSE DE DOUDEVILLE. Délib 026.2019

Vu les investissements réalisés en 2018,
Vu les investissements prospectés en 2019 et les charges de remboursement qui s'en suivent,
Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de :

- FISCALISER la participation 2019 au SIVOSSE de DOUDEVILLE
Montant 14 528.50€

F.BUDGET PRIMITIF 2019. Délib 027.2019

Le Conseil Municipal

Vu l'aperçu du Budget Primitif 2019,

Avec l'avis favorable de la commission des finances

Compte-tenu le fait de présenter l'investissement du Budget Primitif 2019 par chapitre pour éviter la multiplication des décisions modificatives du Budget en cours d'exercice lors d'un dépassement de crédits au sein d'une même opération

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le Budget Primitif 2019, qui peut se résumer ainsi :

- **En fonctionnement : dépenses et recettes équilibrées pour un montant de 436 212 €.**

E.NICOLLE
Absente excusée

R.NICOLLE

E.TINEL

J.MARCATTE

P.VOLLAIS
Absent excusé